



POLE REVENDICATIF/ ASSOCIATIF

SOCIAL

COMPTE RENDU

Paris, le 25 mars 2016

Nom du fichier : **ccn66_crendu_160325A**

Total page(s) : **3 pages**

Réf. : **BL/GS**

Objet : *compte rendu commission nationale paritaire de négociation*

Commission Nationale Paritaire de Négociation CCN 66 du 14 mars 2016

Représentaient la CFDT : Benjamin Vitel, Bertrand Laisné

Ordre du jour :

- **Validation du relevé de décisions de la CNPN du 9 février 2016**
- **Politique salariale 2016**
- **COFIL Santé : point d'étape**
- **Prévoyance**
- **Questions diverses**

La présidence de séance demande s'il y a des déclarations liminaires : une première la délégation CGT lit une déclaration de ... SUD (absente ce jour).

1- Approbation du relevé de « décisions » du 9 février 2016

Ce dernier est approuvé ...

2- Politique salariale 2016

La délégation FO lit à son tour une déclaration à laquelle se joint la CGT, sur le même ton que celle de SUD.

A nouveau la CNPN sert de tribune sur les sujets d'actualité et particulièrement sur les mouvements sociaux actuels et à venir. Concernant la proposition employeur de revalorisation du point au 1^{er} décembre 2016, elles se positionnent contre, et proposent une valeur du point à 4€ au 1^{er} janvier 2016.



Une fois cette déclaration lue, les employeurs présentent leur proposition d'avenant :

- L'objectif est de ne pas perdre l'enveloppe allouée pour 2016, ainsi en portant la valeur du point à 3.78€ cela permet d'en consommer 95%, tout en comptant négocier l'effet report de cet avenant avec la DGCS ...

La CFDT intervient et provoque les employeurs tant sur la valeur du point que sur la date d'effet de leur proposition. « Pourquoi pas une valeur du point à 3.80€ au 15 décembre 2016 ? » Ou « à 4€ au 31 décembre 2016 ? » et « Qu'ils nous expliquent d'où vient cette valeur du point à 3.78€ ».

A cela, les employeurs précisent que cette valeur du point serait susceptible d'être agréée... sachant qu'ils indiquent n'en avoir aucune certitude.

La CFDT reprend la parole pour préciser que cet avenant va engendrer un effet report de 11 mois sur 2017, et amputera de fait cette future enveloppe sans en connaître la hauteur.... Ce qui est inconcevable !

La CFDT rappelle son mouvement « je suis une richesse » ; renvoie à la problématique globale du financement de ce secteur ; et se positionne pour la « non signature » de cet avenant.

CGT et FO demandent une suspension de séance.

A l'issue de celle-ci, les 5 organisations syndicales présentes se positionnent unanimement contre ce projet d'avenant et demandent aux employeurs de prendre leur responsabilité.

Durant cette suspension de séance, les délégations FO et CGT précisent qu'elles quitteront la séance ensuite. La délégation CFDT les interpelle, alors, sur le dossier prévoyance pour lequel il devait être pris ce jour une décision politique en direction des assureurs, pour l'avenir du régime. FO affirme que cela ne constitue pas pour elle une priorité.

La CFDT rappelle que nous avons, tous autour de la table, une responsabilité quant à l'avenir du régime de prévoyance : l'objectif est d'éviter toute hausse des cotisations ou baisse des garanties dans les années à venir. Et qu'il en va de la responsabilité de tous, vis-à-vis des salariés.

Seule la CGT convient de la nécessité de travailler sur ce point, elle ne reviendra pas sur sa position de quitter la séance mais propose de demander aux employeurs une séance supplémentaire de CNPN consacrée exclusivement au dossier prévoyance.

Reprise de séance, après lecture de la déclaration des 5 organisations syndicales et planification d'une nouvelle séance de négociation pour la prévoyance, la délégation CFDT reste à la table de négociation, ainsi que la CFTC et la CGC, contrairement à la dernière séance.



3- Prévoyance

Compte tenu de l'absence de la moitié des organisations syndicales, des échanges informels se tiennent quant à la stratégie à tenir vis-à-vis des assureurs au sujet du financement du régime de prévoyance et de fait son avenir. Dans l'attente de la tenue de la séance du 13 avril prochain exclusivement consacrée à la prévoyance...

Les négociateurs